

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. DOREMBUS. DUCHAMP. GAUGIRAND. GUITARD. LENORMAND. PANAGET. SEFIANI. SEMAOUNE. B. VILA. Mmes DEMAISON. GRANDE. JACQUIER. MARGUERES. MECH. NEVETTON-SANTAELLA. PETIT. POUJADE. ULVE. C. VILA.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme ESTEVEZ pour. Mme DEMAISON. Mme FAUCHOIS pour. M. GAUGIRAND. M. ROUSSEL pour. M. AGOSTI. M. SAURIN pour. M. DELPECH.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ULVE.

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 juin 2015 est approuvé à l'unanimité des présents.

**1/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA SALLE DES SPORTS –
ACTUALISATION**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'afin d'actualiser le dossier de demande de subvention au Conseil Départemental de la construction de la salle omnisport, il est proposé une délibération sur le coût constaté des travaux, en complément des délibérations des 11 mars 2013 et 16 décembre 2013.

Ce coût des travaux est le suivant :

- Lot 1 (VRD – Parkings) : Entreprise Thomas et Danizan, pour 470 911,00 € HT
- Lot 2 (Gros Œuvre) : Entreprise PTPMP, pour 816 207,45 € HT
- Lot 3 (Charpente métallique) : Entreprise Labedan, pour 298 630,00 € HT
- Lot 4 (Couverture – Etanchéité – Bardage) : Entreprise SAS CDS, pour 404 121,40 € HT
- Lot 5 (Menuiseries extérieures) : Société SMAP, pour 84 850,00 € HT
- Lot 6 (Plâtreries – Cloisons – Faux plafonds) : Entreprise BIXIO, pour 57 898,66 € HT
- Lot 7 (Menuiseries intérieures) : SAS Kuentz, pour 37 230,00 € HT
- Lot 8 (Métalleries – Serrureries) : Entreprise L. Sanchez, pour 48 052,00 € HT
- Lot 9 (Peinture sols souples) : Entreprise ETR, pour 40 775,06 € HT
- Lot 10 (Sols sportifs) : SA Sols Français, pour 88 930,50 € HT.

Ce total inclut la commande de l'option n°1 (pose d'un sol amortissant).

- Lot 11 (Equipement sportif de salle) : SAS Nouansport, pour 48 771,70 € HT.

Ce total inclut la commande des options n°1 (coques pour gradins) et n°3 (râtelier de rangement mobile). L'option n°2 (casier dans les vestiaires) n'a pas été commandée par le conseil municipal.

- Lot 12 (Plomberie – Chauffage – Ventilation) : SARL Moynet générale de chauffage, pour 253 306,16 € HT.

Ce total inclut la commande des options n°1 et 2, concernant l'installation d'un centre de traitement de l'air à double flux dans l'ensemble des salles.

- Lot 13 (Electricité) : Entreprise SNEF, pour 144 729,79 € HT.

Ce total inclut la commande de l'option n°1, concernant l'installation d'une sonorisation dans les salles.

- Lot 14 (Ascenseur) : Entreprise CFA, pour 18 750,00 € HT.
- Lot 15 (Carrelage – Faïence) : SARL Lacaze, pour 36 691,75 € HT.

Soit un coût total des travaux se montant à 2 849 855.47 € HT – pour mémoire, l'évaluation faite par l'architecte mentionnée dans la délibération du 11 mars 2013 se montant à 2 847 262 € HT.

Le lot n°1 (VRD et parkings) étant à déduire du coût des travaux, la somme de l'opération présentée au Conseil Départemental est fixée à 2 378 944.47 € HT.

.../...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour** :

- **approuve** le bilan financier présenté ci-avant ;
- **précise** que l'ensemble du projet a été financé par les fonds propres de la commune.

2/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE BOULODROME

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de constituer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la réalisation par la commune de son boulodrome couvert.

Cette opération, lancée en 2014 et achevée récemment, a totalisé 103 241.56 € HT de travaux. La commune a réalisé des travaux supplémentaires d'isolation à la demande du club de pétanque, lequel a apporté une subvention de 14 595 € pour financer ce surcoût.

En conséquence, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental portant sur le bilan financier de cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour** :

- **approuve** le bilan financier présenté ci-avant ;
- **autorise** son Maire à présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental.

3/ LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC AUTOUR DE LA PLACE DU FORT

A la demande de riverains, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'opportunité d'une procédure de déclassement du domaine public autour de la Place du Fort.

Le premier cas concerne le « chemin de ronde » jouxtant les propriétés cadastrées 90 et 91. Datant du 19^{ème} siècle, ces bâtiments étaient contournés par un « chemin de ronde » appartenant au domaine public. Ce chemin de ronde est tombé en désuétude par la réalisation de la Rue de la Vieille Côte désormais dotée de trottoirs.

L'emplacement du chemin de ronde s'est retrouvé privatisé de fait par les propriétaires successifs des maisons, et ce depuis au moins les années 1930 d'après le témoignage de Monsieur PASCAL, doyen du village.

Il est donc proposé de lancer une procédure pour déclasser ces terrains de son domaine public et de lancer une enquête publique correspondante, ce qui donnera toute latitude à la commune pour les céder aux propriétaires concernés à un prix restant à fixer.

Le second cas concerne une demande du propriétaire de la parcelle 113, souhaitant acquérir pour sa parcelle une étendue dont il a de fait un usage privatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour** :

- **accepte** le principe du déclassement du domaine public à proximité des parcelles cadastrées 90, 91 et 113 ;
- **demande** son Maire de lancer l'enquête publique correspondante.

.../...

4/ VIREMENTS DE CREDITS – DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget général :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-16411-01 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 515,00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	37 515,00 €
D-2128-1511-212 : 1511 ECOLE ELEMENTAIRE	0,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-1502-64 : 1502 CRECHE	0,00 €	650,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-1501-212 : 1501 MATERIELE COLE ELEMENTAIRE	0,00 €	1 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-412 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	2 165,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	7 515,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-1303-020 : MISE EN CONFORMITE GROUPE SCOLAIRE	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	37 515,00 €	0,00 €	37 515,00 €
Total Général		37 515,00 €		37 515,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour** :

- **ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

5/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE TROIS POSTES D'ADJOINTS

ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Gratentour en date du 7 avril 2015,

Considérant qu'il convient de créer trois (3) postes d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe pour l'évolution de carrière de trois agents de la commune,

DECIDE, par 25 voix pour et une abstention, de créer trois (3) postes d'adjoints administratif principal de 2^{ème} classe,

DECIDE en conséquence de modifier le tableau des effectifs selon les termes suivants :

au 01/09/15 EMPLOIS non total (désignés titulaires par le grade)	ÉCHELLE INDICIAIRE		NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	EMPLOIS POURVUS titulaires/stagiaires
	Indices bruts			
	1 ^{er} échelon	dernier échelon		
<u>Emploi fonctionnel</u>				
Directeur Général des Services 0 1	470	821	1	1
<u>Filière Administrative</u>				
Attaché principal 0 1	504	966	1	1
Rédacteur Chef * (3) 0 0	425	612	1	0
Rédacteur 0 0	348	576	2	0
Adjoint Administratif 0 2	348	465	5	2
Principal 2 ^{ème} classe Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe 0 4	342	432	6	4
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe 0 2	340	400	2	2
<u>Filière Technique</u>				
Technicien 0 0	348	576	1	0
Agent de maîtrise principal 0 1	366	574	2	1
Agent de maîtrise 0 4	348	465	5	4

.../...

Adjoint technique principal 0 0	364	543	2	0
1 ^{ère} classe Adjoint technique principal 0 1	348	465	1	1
2 ^{ème} classe				

Adjoint technique 1 ^{ère} classes 0 1	342	432	2	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe *(1) 0 12	340	400	12	12
<u>Filière Police</u>				
Chef de service de police Municipale 0 0	369	543	1	0
Chef de police 0 1	358	499	1	1
Brigadier-Chef Principal 0 1	366	543	1	1
<u>Filière Sociale</u>				
A.T.S.E.M. principal 0 0	290	446	3	0
2 ^{ème} classe A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe 0 3	287	409	4	3
<u>Filière Sportive</u>				
Educateur Sportif 0 1	399	579	1	1
1 ^{ère} classe Éducateur Sportif 0 0	298	544	1	0
2 ^{ème} classe 0 0			1	0
Opérateur Aide opérateurs 0 1	281	388	1	1
<u>Emplois d'animation</u>				
Animateur principal 0 0	350	614	1	0
Animateur 0 1	348	576	1	1
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe 0 4	342	432	4	4
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe *(2) 0 4	340	400	9	4
TOTAL GÉNÉRAL 0 46			74	46

*(1) : Parmi les 12 postes ouverts, 9 sont à temps complet et 2 à temps non complet (2 pourvus à 28h par semaine.)

* (2) parmi les 8 postes ouverts, 1 est à temps non complet soit à 30 heures.

* (3) poste non titulaire à temps non complet 8 heures/hebdo.

①	
Etat du personnel vacataire au 01/09/2015 (Agent non rémunéré sur un indice)	
Emploi avenir (Contrat d'Aide à l'Emploi)	
6	
Contrat accompagnement à l'emploi (Contrat d'aide à l'emploi)	
2	

②	
Nombre d'emplois créés au 01/09/15	
74(dont 28 non pourvus)	
Personnel titulaires/stagiaires au 01/09/15	44
Personnel non titulaires au 01/09/15	0

③
TOTAL GENERAL ① + ② DU PERSONNEL REMUNERE AU 01/09/15 50

6/ QUESTIONS DIVERSES

a) Demande de sponsoring – Rallye Cap Fémina aventure - Versement d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association Cap Maïanne, composée de deux jeunes femmes, dont une originaire de la commune, sollicite une subvention afin de financer son projet de participation au rallye Cap Fémina aventure.

.../...

Monsieur le Maire présente au conseil municipal leur dossier de sponsoring et précise que, outre son aspect sportif, l'objectif de ce rallye consiste à aider à la scolarisation des enfants par le transport de matériel et de fournitures scolaire dans les villages marocains.

En conséquence, il invite le conseil municipal à se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 25 voix pour et une abstention**, accepte le versement d'une telle subvention, laquelle sera inscrite au budget général 2015, et propose d'en fixer le montant à **300 €**.

- FIN DE LA SEANCE -

**ANNEXE
AU COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er}
SEPTEMBRE 2015**

a) Lancement d'une procédure de déclassement du domaine public autour de la place du Fort

- Faisant suite à une erreur matérielle, la présente délibération annule et remplace la délibération n° 2015/41 du 2 septembre 2015 -

A la demande de riverains, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer sur l'opportunité d'une procédure de déclassement du domaine public autour de la Place du Fort.

Le premier cas concerne le « chemin de ronde » jouxtant les propriétés cadastrées 90 et 91. Datant du 19^{ème} siècle, ces bâtiments étaient contournés par un « chemin de ronde » appartenant au domaine public. Ce chemin de ronde est tombé en désuétude par la réalisation de la Rue de la Vieille Côte désormais dotée de trottoirs.

L'emplacement du chemin de ronde s'est retrouvé privatisé de fait par les propriétaires successifs des maisons, et ce depuis au moins les années 1930 d'après le témoignage de Monsieur PASCAL, doyen du village.

Il est donc proposé de lancer une procédure pour déclasser ces terrains de son domaine public et de lancer une enquête publique correspondante, ce qui donnera toute latitude à la commune pour les céder aux propriétaires concernés à un prix restant à fixer.

Le second cas concerne une demande du propriétaire de la parcelle 337, souhaitant acquérir pour sa parcelle une étendue dont il a de fait un usage privatif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 26 voix pour** :

- **accepte** le principe du déclassement du domaine public à proximité des parcelles cadastrées 90, 91 et 337 ;
- **demande** son Maire de lancer l'enquête publique correspondante.

- FIN DE LA SEANCE -